



**Le mot du maire :** La crise sanitaire et son pendant économique occupent tout l'espace médiatique, et donc nos esprits. On ne doit pas pour autant oublier que c'est précisément dans les moments difficiles qu'il faut préparer des jours meilleurs. Restant mobilisée sur les difficultés présentes, l'équipe municipale travaille donc également sur les projets d'avenir. En matière de voirie par exemple, nous devons assurer au plus tôt la réfection du passage de l'Olon chemin de la Martelière (en respectant les contraintes réglementaires en matière de police de l'eau), tout en préparant avec les partenaires techniques et institutionnels la sécurisation de la dernière tranche de la RD12 dès 2022. Nous sommes également, au niveau du Pays Voironnais, dans la phase d'élaboration de la "feuille de route" du mandat, afin de mener les politiques les plus ambitieuses possibles dans un contexte financier rendu plus incertain par les réformes de la fiscalité, et notamment de la taxe d'habitation, qui prive les administrés d'un lien direct avec leurs collectivités territoriales. Avec le retour des beaux jours et surtout dans l'espoir d'une résolution prochaine des difficultés sanitaires grâce aux vaccins, nous faisons le pari que ce travail portera ses premiers fruits très bientôt.

Paul-Henri HAUMESSER



## Informations Communales



### Nettoyage de printemps : Samedi 20 mars 2021

Malgré le contexte actuel, l'équipe municipale a décidé de maintenir la traditionnelle journée de l'environnement. Tous les volontaires petits et grands seront les bienvenus. La matinée se déroulera dans le respect des gestes barrières. A ce titre, la collation offerte habituellement par la municipalité ne pourra avoir lieu. Qu'à cela ne tienne, enfiler vos bottes, munissez-vous de vos gants, de votre gilet fluo et bien entendu de votre masque et venez nous rejoindre pour **08h00** sur le parking derrière l'église.

Des équipes seront constituées et réparties par secteur.

### Le couvre-feu et le sport

Intérieur → **Interdit** pour tous.  
Extérieur → **autorisé** (respect couvre-feu, protocole).

#### Mineurs :

- équipements de plein air → **autorisé**
- espace public → **autorisé, limité à 6 personnes sauf si activité encadrée.**

#### Majeurs :

- équipements de plein air → **autorisé**, (si activité encadrée, pas de limite en nombre)
- espace public → **autorisé mais limité à 6 personnes** (y compris activité encadrée).

Source : décret 2021-31 du 15/01/2021

### La lutte contre l'ambroisie

**L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est très allergisant. Un arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 impose à tout citoyen d'éliminer l'ambroisie sur son terrain, qu'il soit propriétaire ou locataire.**

Afin d'être prêts pour la période de lutte qui s'étale de Mai à Octobre, nous reviendrons vers vous tout au long de cette année avec pour commencer un **atelier d'information** lors de notre rendez-vous du nettoyage de Printemps.

Vous pouvez d'ores et déjà vous informer sur le portail de la lutte contre l'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse <http://ambroisie.fredon-aura.fr/>



### Pré-inscription scolaire 2021-2022

Votre enfant est né en 2018 ou nouvellement domicilié à Saint-Cassien. Les pré-inscriptions se font dès à présent en mairie. Pour cela, munissez vous du livret de famille et d'un justificatif de domicile. L'inscription définitive, quant à elle, s'effectuera sur RDV auprès de Mme GIBAUD directrice d'école (avec l'autorisation de pré-inscription délivrée par la mairie et le carnet de santé de votre enfant).

### Vaccination contre la COVID 19

Vous pouvez consulter la liste des centres de vaccination de notre département sur les sites :

- [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou [www.isere.fr/coronavirus](http://www.isere.fr/coronavirus)
- prendre RDV en ligne ou en appelant au : 04 76 00 31 34

### Projet Casbah

Des propositions nous sont d'ores et déjà parvenues. Si d'autres personnes sont intéressées, merci de vous faire connaître rapidement en mairie.

## Collecte des déchets

Le Pays voironnais rappelle qu'il est impératif de **sortir ses bacs la veille au soir et de les rentrer au plus tôt après la collecte**. Les bacs restant sur la chaussée peuvent gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Une fois la collecte effectuée, merci de ne pas laisser vos poubelles en bordure de routes. Pour information : Suite au décret n°2020-1573 du 11/12/2020 - art 8 : Une amende pouvant aller jusqu'à 150 € peut être appliquée pour non respect des conditions fixées.

Nous profitons de cette information pour vous sensibiliser sur l'importance de cette règle. Notre commune ne doit plus ressembler à cela (voir photo ci-contre).

Est ce le fait de chiens errants ? d'autres animaux sauvages ? Restons Vigilants pour que notre commune ne soit pas une déchèterie géante !



Suite à de nombreuses fuites survenues sur les réseaux d'eau privés, le service de l'eau du Pays Voironnais conseille aux Saint-Cassinois de faire poser (à leurs frais) un détendeur après leur compteur.

Cet appareil permet de limiter la pression et de protéger les réseaux.



## Cimetière

En raison d'une fuite d'eau, la fontaine du cimetière est **hors service**. La recherche de fuite est en cours et la réparation interviendra dans les meilleurs délais. Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée. Merci de votre compréhension.



## Vie associative et culturelle



### Bibliothèque

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque varient selon les prescriptions sanitaires en cours. Il est conseillé de se renseigner sur le site du réseau des bibliothèques : [biblio-paysvoironnais.fr](http://biblio-paysvoironnais.fr) ou sur le site de la mairie : [mairie@saint-cassien.fr](mailto:mairie@saint-cassien.fr)  
Le renouvellement des emprunts auprès des médiathèques plus importantes permet de proposer plus de livres enregistrés, des livres en gros caractères, des DVD, des nouveautés, etc...

### Récupération d'objets 1939 - 1945

Le musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, situé à Grenoble, organise une grande collecte sur le thème de la vie de nos ancêtres pendant la période de 1939-1945: objets de la vie courante, témoignages, photos, documents concernant les prisonniers de guerre etc... Pour participer il suffit de s'inscrire sur le site internet [collecte39-45.isere.fr](http://collecte39-45.isere.fr) et remplir un questionnaire simple ou téléphoner au musée au **04.76.42.38.53**. Les inscriptions ont débuté le premier février et se terminent le premier juillet 2021. Une belle initiative pour donner une seconde vie à tous ces objets ou documents qui restent souvent au fond d'un tiroir et que les générations futures pourraient oublier.



E  
T  
A  
T  
  
C  
I  
V  
I  
L

### Naissance :

19/12/2020 : Meije DELALEZ  
11/02/2021 : Jules MAUCOTEL  
20/02/2021 : Kessy PAGLIARO

### Pacs :

20/07/2020 : Mathilde CHARDENON / Quentin CLEYET-MERLE  
28/01/2021 : Maurice GULLON / Michelle LABBE

### Décès :

20/12/2020 : Georges MOREAU  
08/01/2021 : Michel TRAUCHESSEC  
12/01/2021 : Robert FOURNIER  
21/01/2021 : Jean-Marc PEISEY  
26/01/2021 : René GALLOT  
15/02/2021 : Pierrette BONNARD-LAPIERRE épouse GALLOT

